

Le 23 novembre 2020

L'association « Élus, santé publique & territoires » (ESPT) a procédé au renouvellement de ses instances, suite aux élections municipales, et à l'élection de son nouveau Conseil d'administration le vendredi 20 Novembre.

A l'issue de cette Assemblée Générale, **Gilbert HANGARD**, maire adjoint de la ville d'Albi, a été élu **Président** et prend la suite du Président fondateur de l'association, Monsieur Laurent EL GHOZI. Le Conseil d'administration a été renouvelé, il est composé d'élues et élus locaux - pour certaines et certains, déjà adhérents au cours de leurs précédents mandats ou nouvellement élus et adhérent pour la première fois à l'association au titre de leur collectivité locale - et de personnalités représentant des associations partenaires. Ce CA est ainsi riche des expériences, parcours et profils de ses différents membres, saluant toutes et tous le travail accompli, l'impact des prises de position et du plaidoyer portés par ESPT et l'histoire déroulée sous la présidence de **Laurent EL GHOZI** et la vice-présidence de **Marianne AUFFRET**, qui quitte également ses fonctions. Tous deux demeurent **Président et vice-présidente d'honneur de l'association** et continueront de contribuer au mieux à la poursuite de ses activités dans les années à venir.

Diplômé de l'école des Hautes Etudes en Santé Publique comme ingénieur de génie sanitaire, M. HANGARD a commencé sa carrière en tant que chef de service de l'hygiène du milieu dans les Hautes Pyrénées avant d'intégrer le corps des directeurs d'hôpitaux. Il dirige la Fondation du Bon Sauveur d'Albi. Il a rejoint en 2020 l'équipe de Mme GUIRAUD-CHAUMEIL en tant que maire adjoint en charge des ressources humaines, de la santé et de l'état civil de la ville d'Albi.

L'association « Élus, santé publique & territoires » a été créée en octobre 2005 à l'initiative d'élus locaux en charge de la santé, désireux d'œuvrer avec les pouvoirs publics pour que la santé devienne l'un des champs des politiques municipales.

Elle poursuit trois objectifs : promouvoir toute politique visant la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ; affirmer, faire valoir le rôle en santé des communes et de leurs groupements ; développer et consolider toute forme de dynamique territorialisée de santé, contractualisée avec l'Etat ou les ARS. **L'association accompagne également les collectivités dans le développement de politiques territoriales de santé et la mise en œuvre de démarches telles que les Ateliers Santé Ville (ASV), les Contrats locaux de santé (CLS), les Conseils locaux de santé mentale (CLSM), voire les futures CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé).**